

Conseil Communautaire
Séance du 06 Avril 2023

Délibération N° 2023 04 037 : Environnement - Engagement de la CCLLB au sein du Programme d'Etude Préalable (PEP) auprès de l'EP Loire porteur du projet

L'an deux mille vingt-trois, le 06 Avril à 17 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle Pacifique de Loircowork à Ruillé sur Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	30	Pouvoirs	5	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/Excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	François OLIVIER
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Excusé
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Diego BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique Langevin

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 07/04/2023

M. le Président rappelle :

M. le Président rappelle :

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 au titre de ses compétences obligatoires, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ».

Cette compétence est redévolue au Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye depuis le 01/01/2023 date de sa création.

Considérant que le syndicat a fait le choix, dans la continuité du travail entre les 4 EPCI, de n'exercer que les 4 items obligatoires de la GEMAPI laissant ainsi la gestion des eaux pluviales de surface en compétence communale.

Considérant que l'Etablissement Public Loire, structure qui porte de CT Eau Loir, se propose de porter également le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour mutualiser les moyens, l'ingénierie et la recherche de financement (Fond Barnier,...)

Considérant que suite aux épisodes pluvieux intenses qui se sont déroulés notamment en 2016, 2018, il est apparu que des bassins versants posaient des problèmes d'eau de ruissellement et dégradation du domaine public ou d'habitations.

Considérant que les élus communaux ont ainsi validé le fait de lancer une étude de ruissellement sur 9 communes du territoire de la CCLLB, dans l'objectif d'apporter des solutions concrètes face aux phénomènes pluvieux intenses.

Considérant, par ailleurs, que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) la communauté de communes valide le fait de lancer un diagnostic habitat pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, et souhaite s'engager dans la démarche proposée par l'Etablissement Public Loire. Cette étude concernera 50 habitations sur le périmètre de la CCLLB. Le montant de cette étude est estimé à 12 000€ HT de reste à charge.

Considérant que la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, engagée dans le Programme d'action Préalable, se propose d'apporter un soutien et un accompagnement auprès de ses communes membres concernées par l'étude de ruissellement.

***Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :***

1. Approuve l'engagement de la CCLLB dans le Programme d'action Préalable (PEP)
2. Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant la mise en œuvre de ce programme dont le reste à charge est estimé à 12 000€ HT pour la CCLLB en 2023.
3. Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document qui résulterait de l'engagement de la CCLLB aux côtés des communes concernées par l'étude de ruissellement.

Adopté à l'unanimité

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR - LUCÉ - BERCE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a sun and a crescent moon above it.

**Secrétaire de séance
Dominique LANGEVIN**



A stylized signature in blue ink.